

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Demande d'augmentation de puissance d'installation de production d'énergie hydroélectrique au moulin de la Porte à Ebreuil (03)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande d'autorisation pour « l'augmentation de puissance d'installation de production d'énergie hydroélectrique au moulin de la porte » situé sur la commune d'Ebreuil, la DDT 03 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par mail daté du 21 février 2020.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date d'émission du courrier, soit jusqu'au 6 avril 2020 pour émettre son avis.

Le dossier a fait l'objet d'une présentation en bureau le 12 mars 2020, en présence du pétitionnaire.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau :

- **Considèrent que les impacts du projet ne sont que partiellement appréhendés.**
- **Soulignent l'effort du pétitionnaire pour avoir remplacé les turbines initiales par des turbines ichtyocompatiques.**
- **Considèrent que l'activité canoë a été correctement prise en compte et que les aménagements projetés seront de nature à améliorer la sécurité du franchissement du seuil.**
- **Considèrent que l'étude acoustique aurait dû être menée en période d'impact maximal, soit en été lorsque le seuil est très peu déversant et que la fréquentation du site est maximale afin d'avoir les éléments nécessaires pour informer au mieux la population.**
- **Considèrent qu'une étude hydraulique est justifiés afin de déterminer les impacts du projet en période de moyennes et hautes eaux sur les écoulements.** Le site est implanté sur une île de la Sioule dans une zone à risque maximal où les écoulements sont potentiellement forts. Si les précautions ont été prises dans la conception du bâtiment, il ne faudrait pas que le projet ait des impacts notables sur les habitations et la digue situées à proximité. A noter qu'une étude hydraulique est en cours dans le cadre de l'étude de danger de la digue. Dans l'optique, d'une autorisation du projet, il conviendrait d'en informer rapidement le maître d'ouvrage pour inclure le projet dans son modèle hydraulique.

- **Considèrent que, si le projet apportera un bénéfice sur l'état migratoire de la Sioule par rapport à la situation actuelle, le dispositif de montaison restera encore sélectif pour les cyprinidés d'eau vive, espèces définies comme cibles.** En effet, la **hauteur de chute** dépasse régulièrement les 25 cm et les **puissances volumiques** les 150 W/m³. En l'absence de débit réservé, le **débit d'alimentation** de la passe principale à 540 L/s apparaît trop faible, d'autant plus que 750 L/s sont amenés à transiter par la passe secondaire et risquerait de parasiter son attractivité. Egalement, l'absence de précision sur l'entrée piscicole de la nouvelle passe et la hauteur des tirants d'eau en aval ne permettent pas de garantir une **attractivité** fonctionnelle de la passe. A noter que les dernières prérogatives des services de l'état sur l'axe Sioule étaient un débit d'alimentation de la passe à 800 L/s et des hauteurs de chute maximales entre bassin à 25 cm.
- **Considèrent que l'analyse du transport sédimentaire est insuffisamment étayée. La mise en place d'un clapet et sa gestion seront toutefois de nature à satisfaire la continuité sédimentaire.**
- **Considèrent que les modalités d'entretien des dispositifs piscicoles et sédimentaires ne sont pas clairement exposées et mériterait d'être détaillées (fréquence de mise en assec de la passe, ...).**
- **Considèrent que le projet est non conforme au règlement du SAGE Sioule.** Le bâtiment d'exploitation, étant implanté sur une île inondable de la Sioule, est de nature à détruire/altérer les fonctionnalités de la zone humide. Aucune mesure compensatoire n'est proposée.
- **Considèrent que la compatibilité du projet avec le développement touristique de la ville d'Ebreuil a été complètement occulté.** La ville, récemment labellisée « petite cité de caractère » et plus particulièrement le site en question, sont très prisés par les touristes et pour les promenades dominicales (camping en bord de Sioule à 100 m, aires de loisirs sur les deux rives, sentier de promenade en bord de Sioule, base nautique canoë, baignade sur le plan d'eau du seuil, ...). La municipalité a par ailleurs développé un projet citoyen sur l'emprise de l'éventuelle usine hydroélectrique (poursuite de la promenade le long de la Sioule, passerelle sur le seuil, jardins partagés, ...). Ce projet a par ailleurs repris et porté par les 2 listes aux futures élections municipales.
- **Insistent sur la nécessité de mettre en place rapidement une réflexion plus globale sur l'axe Sioule afin de concilier les usages touristiques et/ou économiques avec la préservation des milieux et ne pas dénaturer l'image forte que représente la Sioule.** Il est rappelé à ce titre le courrier adressé en ce sens à la Préfète du Puy-de-Dôme le 3 septembre 2019.

EN CONCLUSION

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet à la demande d'augmentation de puissance d'installation de production d'énergie hydroélectrique au moulin de la Porte à Ebreuil un
avis DEFAVORABLE pour cause :

- 1) de non-conformité à l'article 4 du règlement du SAGE Sioule (zones humides)**
- 2) d'absence à ce jour de concertation notamment avec la mairie d'Ebreuil et plus globalement sur le partage des usages de l'eau sur l'axe Sioule**

En complément, sur le plan technique, le Bureau de la CLE attire l'attention sur les éléments suivants :

- Définir des mesures compensatoires à la destruction de zones humides.
- Limiter la hauteur de chute entre les bassins de la passe RG à 25 cm et augmenter le débit d'alimentation de la passe RG à 800 L/s afin d'avoir une cohérence d'axe.
- Prévoir une vanne automatique asservie au niveau d'eau permettant de garantir une chute attractive en entrée de passe en RG.
- Faire une étude hydraulique pour analyser les risques à moyennes et hautes eaux sur les écoulements.
- Clarifier les modalités d'entretien des dispositifs de franchissement.

A Ebreuil, le 12 mars 2020

Pascal ESTIER

Président de la CLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.